



Les Îles du Ponant



CONTRAT LOCAL DE SANTE

Iles bretonnes du Ponant

2016-2020

**Avenant 1 : Prolongation du contrat local de santé
des îles bretonnes du Ponant de 2020 à 2022**

**Conformément à l'article 7 du Contrat Local de Santé des îles bretonnes du Ponant
signé le 21 octobre 2016 et sur accord des signataires de l'article 1,
un avenant à ce contrat est établi.**

Le présent avenant est conclu entre :

- ✎ Le Conseil Régional de Bretagne, représenté par son Président Loïg CHESNAIS- GIRARD
- ✎ La Préfecture de Région, Mme Michèle KIRRY, Préfète de Région,
- ✎ L'Agence Régionale de Santé de Bretagne, représentée par son Directeur Général, Stéphane MULLIEZ
- ✎ L'Association Les Iles du Ponant, représentée par son Président Denis PALLUEL, maire de l'île d'Ouessant
- ✎ *Les maires des 11 îles bretonnes habitées :*
 - ✎ Jean LOISEAU, Maire de l'île d'Arz
 - ✎ Guy CABIOCH, Maire de l'île de Batz
 - ✎ Pour Belle-Ile
 - Thibault Grollemund, Maire de Le Palais
 - Annaïck HUCHET, Maire de Bangor Présidente de la communauté de communes
 - Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria
 - Ronan JUHEL, Maire de Sauzon
- ✎ Olivier CARRE, Maire de Bréhat
- ✎ Jean-Luc CHIFFOLEAU, Maire de Hoëdic
- ✎ Philippe LE FUR, Maire de Houat
- ✎ Dominique YVON, Maire de Groix
- ✎ Philippe LE BERIGOT, Maire de l'île aux Moines
- ✎ Didier DELHALLE, Maire de Molène
- ✎ Didier FOUQUET, Maire de Sein
- ✎ La Préfecture des Côtes d'Armor, représentée par Thierry MOSIMANN, Préfet des Côtes d'Armor
- ✎ La Préfecture du Finistère, représentée par Philippe MAHE, Préfet du Finistère
- ✎ La Préfecture du Morbihan, représentée par Patrice FAURE, Préfet du Morbihan
- ✎ Le Conseil départemental des Côtes d'Armor, représenté par son Président Alain CADEC
- ✎ Le Conseil départemental du Finistère, représentée par sa Présidente Nathalie SARRABEZOLLES,
- ✎ La CARSAT, représentée par son Directeur, Laurent JALADEAU

- ✎ *La Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Côtes d'Armor, représentée par sa directrice, Danielle LAU*
- ✎ *La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Finistère, représentée par son directeur, Hugues BARDOUX*
- ✎ *La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Morbihan, représentée par son directeur, Mohamed AZGAG*
- ✎ *L'Agence Régionale des Caisses de MSA Bretagne, représentée par Président, Bernard SIMON*

VU le code de la Santé Publique, notamment les articles L.1434-2, L.1434-17, L.1435-1,

VU l'adoption du Projet Régional de Santé en date du 29 juin 2018 pour la Bretagne,

VU le Contrat Local de Santé îles bretonnes du Ponant signé le 21 octobre 2016 et notamment l'article 7,

VU l'avis du Comité de Pilotage du Contrat en date du 20 janvier 2020,

VU la délibération du 17 septembre 2020 en date du Conseil d'administration de l'association des îles du Ponant approuvant et validant la signature du présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Au regard de l'importance des actions du CLS et de la nécessité de les poursuivre, la durée du contrat est modifiée dans son article 7 comme suit :

Article 7 : durée du contrat

Le Contrat Local de Santé (CLS) îles bretonnes du Ponant est prolongé pour deux années supplémentaires jusque **fin 2022**.

Le Contrat Local de Santé îles bretonnes du Ponant s'inscrit dans la déclinaison des priorités et objectifs du Projet Régional de Santé de l'ARS Bretagne **2018-2022** ainsi que des orientations partagées à l'échelle du territoire avec l'ensemble des partenaires.

Les approches sont les suivantes :

- Intervenir sur l'ensemble de la population en tenant compte des populations prioritaires,
- Agir sur l'ensemble des déterminants,
- Décloisonner les secteurs et faire de ces collaborations une force locale,
- Veiller à une cohérence dans les orientations notamment en privilégiant l'existant et la proximité.

Les axes stratégiques reflètent les priorités du PRS 2018-2022 que ce soit en matière de :

- **Prévention et promotion de la santé** : le CLS doit contribuer à la réduction des atteintes prématurées à la santé en agissant sur l'ensemble de ses déterminants, individuels et collectifs. Les actions devront plus particulièrement portées sur les addictions, l'alimentation et l'activité physique, la santé mentale ou le risque suicidaire ou encore sur l'environnement de vie ;
- **Fluidité des parcours de santé** : le CLS doit favoriser des organisations locales de l'offre de santé fluidifiant les parcours. Les actions pourront porter sur l'accès aux soins de premier recours,

l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, le développement de l'exercice coordonné, les liens ville/hôpital/médico-social ou encore l'amélioration de la qualité des soins et accompagnements ;

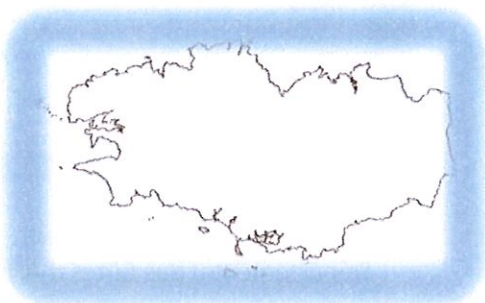
- **Accompagnement des populations vulnérables et de leurs aidants** : le CLS doit faire émerger des actions spécifiques pour ces publics afin de favoriser leur accès aux accompagnements et aux soins, aux droits et leur inclusion dans la société.

Dans l'élaboration et la mise en œuvre du CLS, les co-contractants doivent s'attacher à développer la participation citoyenne et à mobiliser l'utilisateur comme acteur en santé.

Poursuite des actions déclinées dans les 5 axes stratégiques du CLS des îles du Pontant en cohérence avec les priorités du PRS 2018-2022 que ce soit en matière de :

- **Conforter et développer l'accès, la continuité, la permanence et l'organisation des soins**
- **Développer une démarche de prévention et de promotion de la santé**
- **Favoriser les soins et le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie**
- **Développer les réponses aux besoins de transports**
- **Développer le recours à la e-santé**

Le



Le Préfète de Région

Michelle KIRRY



Le Président de l'Association
Les Iles du Ponant

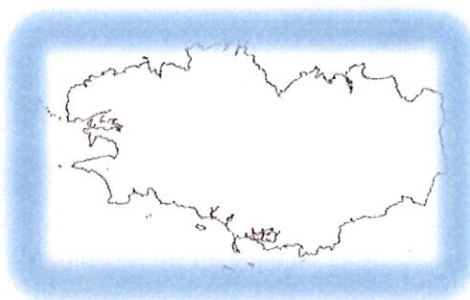
Denis PALLUEL



Le Préfet des Côtes d'Armor

Thierry MOSIMANN

Les parties signataires



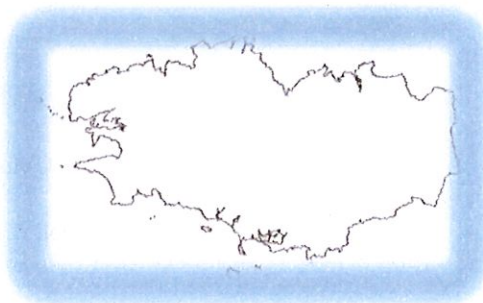
Le Président du Conseil Régional

Loïg CHESNAIS GIRARD



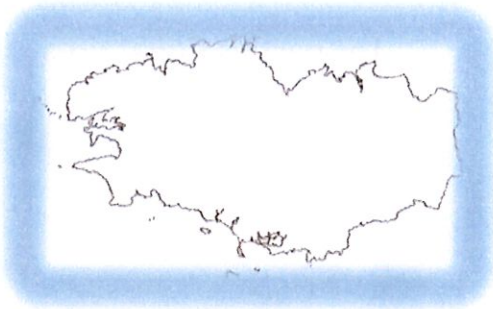
Le directeur général de l'Agence
Régionale de Santé

Stéphane MULLIEZ



Le Préfet du Finistère

Philippe MAHE



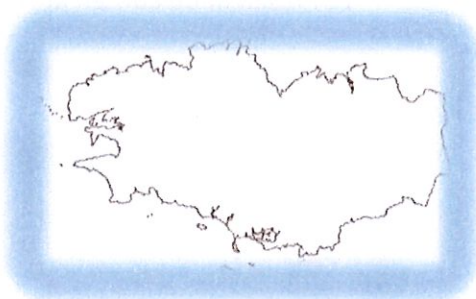
Le Préfet du Morbihan

Patrice FAURE



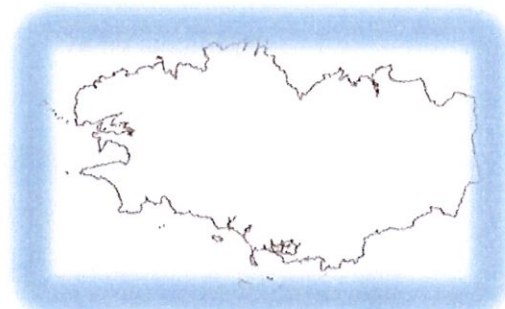
Le Président du Conseil
Départemental des Côtes d'Armor

Alain CADEC



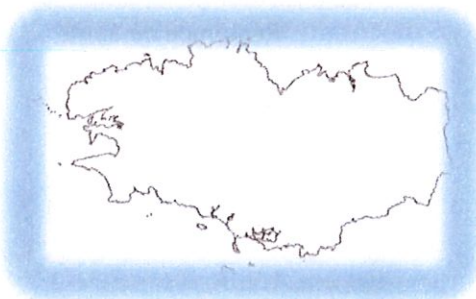
La Présidente du Conseil
départemental du Finistère

Nathalie SARRABEZOLLES



Le Directeur de la CARSAT

Laurent JALADEAU



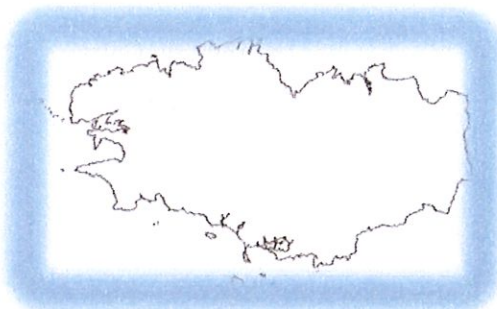
Le Président de l'ARCMSA

Bernard SIMON



La Directrice de la CPAM 22

Danielle LAU



Le Directeur de la CPAM 29

Hugues BARDOUX

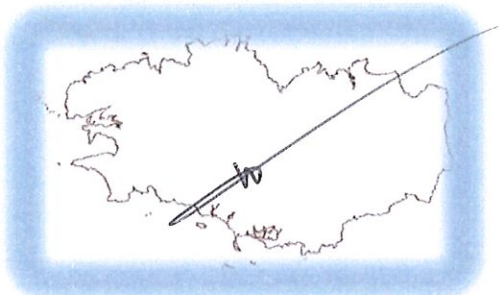


Le Directeur de la CPAM 56

Mohamed AZGAG



La Maire d'Arz
Jean LOISEAU



La Présidente de la communauté de
communes de Belle Ile
Maire de Bangor
Anick HUCHET



Le Maire de Batz

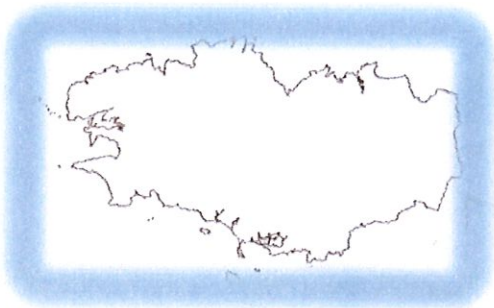
Guy CABIOCH



Le Maire de Bréhat
Olivier CARRE



Le Maire d'Hoëdic
Jean-Luc CHIFFOLEAU



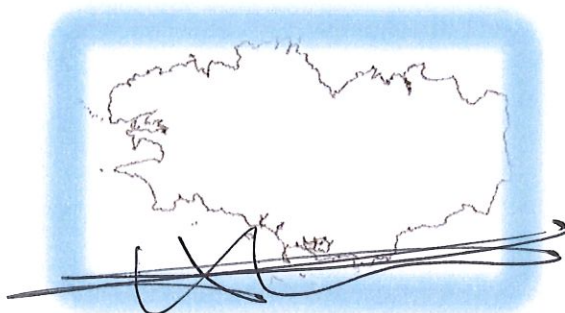
La Maire de Houat

Philippe LE FUR



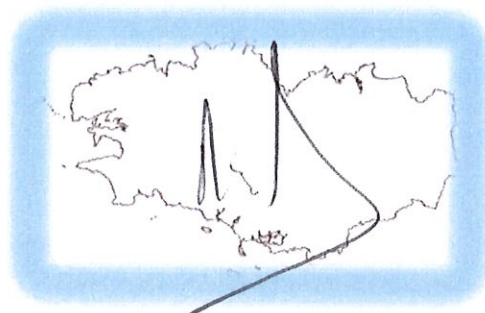
Le Maire de Groix

Yvon DOMINIQUE



La Maire de Locmaria

Dominique ROUSSELOT



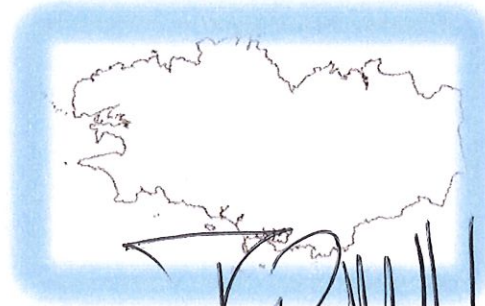
Le Maire de l'Île aux Moines

Philippe LE BERIGOT



Le Maire de Molène

DIDIER DELHALLE



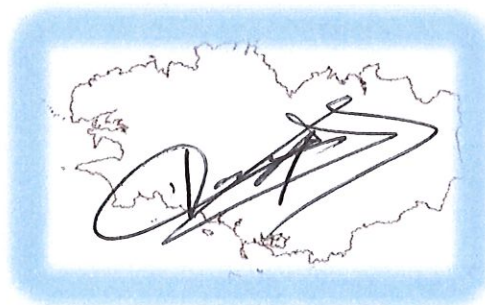
Maire de Le Palais

Thibault GROULEMUND



Le Maire de Sauzon

Ronan JUHEL



Le Maire de Sein

Didier FOUQUET

